

FICHE DE POSTE n° 5

ENSEIGNANT REFERENT ASH ou ENSEIGNANTE REFERENTE ASH

Définition du poste :

- L'Enseignant - Référent pour la Scolarisation des élèves en situation de handicap (ERS) est un enseignant ou une enseignante spécialisé(e) sous l'autorité de l'IEN ASH.
- Il contribue à la mise en œuvre d'une école de la République inclusive.
- Il fait partie de l'équipe élargie du Service de l'Ecole Inclusive (SEI). Il veille à être force de proposition en médiatisant la relation entre les familles, l'institution et les partenaires.
- Il participe aux regroupements animés par le CT-ASH de l'IA-DASEN, aux réunions et formations proposées au niveau départemental (ex : PIAL, PAG, GANESH...) voire académique.
- Il est personne ressource et peut être sollicité par l'IEN ASH et son équipe pour participer ou intervenir lors de groupe de travail et de formation.
- L'ERS exerce les fonctions de référent auprès des élèves handicapés de son secteur défini annuellement par l'IA-DASEN de son département.
- Il propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité du parcours de formation.
- Il veille à assurer le lien lors des étapes et transitions qui jalonnent le parcours (passage en CP, au collège, au lycée, affectation en ULIS, EGPA, ESMS...).
- Il assure une mission essentielle d'accueil, d'information, de conseil et d'aide sur l'ensemble du parcours de formation de l'élève handicapé (établissement scolaire, sanitaire ou médico-social) et s'assure de la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal, s'il est mineur.
- Il organise et anime l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) dont il rédige le compte-rendu.
- Il recueille des éléments d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation qu'il transmet à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (outil GEVASCO réexamen et/ou première demande)
- Il propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité du parcours de formation.
- Il facilite la communication entre les différents acteurs concernés par la mise en œuvre du PPS, dont il veille à la continuité et la cohérence
- Il assure un lien permanent avec le SEI l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- L'enseignant-référent complète et fiabilise les données statistiques en prenant part aux enquêtes.
- Pour la réalisation de ces missions, dont le pilotage et l'évaluation est confié à l'IEN ASH, sous l'autorité de l'IA DASEN, une indemnité est attribuée (2 IMP annuelles) aux enseignants référents pour la scolarisation, du premier degré comme du second degré. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures annuelles.

Spécificités :

Sauf précision, les secteurs des enseignants référents comprennent généralement : les écoles relevant du ou des secteurs de collège listés ainsi que les établissements du second degré publics ou privés. Leur bureau est installé dans le 1^{er} collège de secteur souligné (l'ERS d'Onet-le-Château est situé au collège Fabre.)

ERS : Rodez J. Moulin referent12rdzmoulin@ac-toulouse.fr
05 65 61 03 76 / 06 03 99 33 17

Ecoles et collèges publics des secteurs de **Naucelle, Baraqueville, Jean Moulin à Rodez**
EMS : IME CARDABELLES
et UEMA école J.A Bessière à Rodez)

ERS Rodez J.A. Fabre : referent12rdzfabre@ac-toulouse.fr
05 65 61 07 59 / 06 03 99 33 49

Ecoles et collèges publics du secteur du collège **A.J. Fabre de RODEZ**
Ecole privée La Calendreta de Rodez
Lycées publics Monteil et agricole La Roque de **Rodez**
EMS : CDDS (IES) de **Rodez** , IEM St-Mayme

Référent Onet-le-Château : referent12onet@ac-toulouse.fr
05 65 77 90 31 / 06 03 99 33 60.

(bureau au collège AJ Fabre)

Ecoles et collèges publics des secteurs d'ONET-LE-CHATEAU et de MARCILLAC-VALLON
Lycée public F. Foch à **Rodez**
EMS : ITEP de Grèzes de Sévérac-L'Eglise

Référent Espalion : (poste vacant) referent12espalion@ac-toulouse.fr
05 65 44 86 49 / 06 03 99 56 55

Ecoles et collège publics du secteur d'**Espalion**
Ecole et collège privés de **Laguiole**
Ecoles et collèges publics et privés des secteurs de **St-Amans-des-Côts, Mur-de-Barrez**
et **St Géniez d'Olt** (+école publique de St-Martin-de-Lenne en RPI et privée d'Entraygues)
EMS : IME les Hermeaux à **St-Laurent-d'Olt**

Référent Decazeville : referent12decazeville@ac-toulouse.fr
05 65 80 48 25 / 06 27 01 68 01

Ecoles et collèges publics et privés des secteurs de **Decazeville** et **Cransac**
Ecoles privées du secteur de **Marcillac-Vallon**
Lycées publics de **Decazeville**
EMS : IME de l'Ouest à **Cransac**
Participation aux travaux des commissions pour l'orientation EGPA

Référent St-Affrique : referent12staffrique@ac-toulouse.fr
05 65 98 14 80 / 06 03 99 79 75

Ecoles et collèges publics des secteurs de **St-Affrique, Pont-de-Salars** et **Réquista**
Ecoles privées de **Camarès et St-Sernin-sur-Rance**
Ecoles et collèges privés de **Belmont-sur-Rance** et **Réquista**
Lycées publics de **St-Affrique** (dont lycée agricole La Cazotte)
MFR **St-Sernin-sur-Rance**
EMS : IME du Puits de Calès à **Millau**

Référent Millau : referent12millau@ac-toulouse.fr
05 65 60 35 34 / 06 03 99 79 93

Ecoles publiques du secteur du collège de **Millau**,
école privée La Calendreta à **Millau**
Ecoles et collège publics et privées du secteur de **Sévérac-d'Aveyron** + école privée de **Laissac**
Lycées et collèges publics et privés de **Millau**
EMS : IME La Roquette à **Lapanouse de Sévérac-d'Aveyron**

ERS Rignac : referent12rignac@ac-toulouse.fr

06 03 99 79 60

(bureau partagé au collège Georges Rouquier de Rignac et au collège Francis Carco de Villefranche-de-Rouergue)

Ecoles et collèges publics et privés des secteurs de **Rignac et Rieupeyroux**
Ecoles, collège et lycée privés du secteur de **Villefranche-de-Rouergue**

Collège privé de **La Fouillade**

Lycée public **d'Aubin**

Lycées agricoles : public et privé de **Villefranche-de-Rouergue** et de **Rignac**

EREA de Laurière à **Villefranche-de-Rouergue**, MFR de **Naucelle**

Participation aux travaux des commissions pour l'orientation EGPA

Référent Villefranche de Rouergue : referent12villefranche@ac-toulouse.fr

05 65 45 33 18 / 06 03 99 80 23

Ecoles et collèges publics du secteur du collège **de Villefranche-de-Rouergue**

Ecoles et collèges publics et privés du secteur de **Capdenac**,

Lycée public de **Villefranche-de-Rouergue**

EMS : ITEP de Massip à **Capdenac**

Compétences attendues:

- Bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement des élèves handicapés
- Connaissance des évolutions du système éducatif et notamment des parcours de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle
- Forte aptitude à travailler en équipe (avec les autres membres du SEI, les pilotes des PIAL) et en partenariat (MDPH, ESMS,...). Capacité à organiser et à animer une réunion, à participer à un groupe de travail ou une formation
- Compétences affirmées dans l'usage des outils numériques
- Compétences rédactionnelles (lors des CR ESS, de points sur la situation d'un élève, du bilan annuel à l'IEN ASH) et à l'animation de réunions
- Juste positionnement professionnel, discernement et loyauté permettant d'accompagner ou représenter l'IEN ASH lors de réunions institutionnelles et/ou partenariales.
- Réserve et discrétion professionnelle

Conditions de recrutement :

Priorité 1 : enseignants ou enseignantes détenteurs du CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS – nomination à titre définitif

Priorité 2 : enseignants ou enseignantes inscrits au CAPPEI 2022 et qui suivent une formation à la préparation du CAPPEI – nomination à titre provisoire

Priorité 3 : enseignants non spécialisés – nomination à titre provisoire

En cas de nomination sur le poste à titre provisoire, l'enseignant s'engage à suivre les formations et de passer le CAPPEI.

Mode d'accès :

Commission : classement

Adresser, sous couvert de l'IEN de circonscription, une lettre de motivation à madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aveyron (DIPEM 2) ia12-dipem1d-2@ac-toulouse.fr

Contact :

IEN – ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr